

Nouvel essai de la Commission pour préserver la biodiversité

Published: 04/05/2011 - 19:00



La stratégie de la Commission européenne pour la biodiversité en 2020 reprend d'anciens objectifs qui n'ont jamais été atteints.

Une impression de déjà vu. La Commission européenne a présenté, mardi 3 mai, sa nouvelle stratégie pour préserver la biodiversité en Europe à l'horizon de 2020.

Un sujet sur lequel l'Union peine à mobiliser les gouvernements européens. Les propositions ressemblent de très près à [celles présentées en 2001](#) par l'UE. En janvier la Commission avait déjà [annoncé](#) que les objectifs pour 2010 ne seraient pas atteints.

Le but de cette nouvelle stratégie est d'enrayer la perte de la diversité animale et végétale. Elle propose pour cela six domaines d'actions auxquels correspondent des mesures que les 27 États peuvent librement intégrer à leurs politiques.

Objectifs

La Commission entend concrétiser les engagements pris par l'Union en novembre 2010, à l'occasion du sommet de Nagoya (Japon) sur la biodiversité.

Bruxelles souhaite tout d'abord financer la préservation des espèces. La nouvelle politique agricole commune après 2013 pourrait y participer plus activement, celle de la pêche également.

Il s'agit aussi de renforcer l'efficacité [du réseau Natura 2000](#). Il regroupe des sites écologiques dans lesquels la biodiversité est respectée. Ces espaces occupent actuellement 17% du territoire européen, et sont financés à 50% par l'UE. Le reste est à la charge des États.

Obstacles

Ces sites dédiés à la biodiversité sont réglementés par [la directive de 1992, Natura 2000](#). Les difficultés d'adaptation de ce texte par les États européens, expliquent en partie aujourd'hui ce mauvais bilan. La directive laissant les États juger du nombre de sites qu'ils souhaitent consacrer à la biodiversité.

Selon Maxime Paquin, chargé de mission auprès de [France nature et environnement \(FNE\)](#), la France estime "avoir suffisamment fait pour lutter contre la perte de la diversité naturelle". Le pays consacre 12% aux sites compris dans le réseau Natura, "mais cela ne nous suffit pas", ajoute-t-il.

En comparaison, l'Espagne y dédie 27% de son territoire et la Bulgarie 29%. Cette directive a été très difficile à intégrer dans le droit national.

"En France, les chasseurs, la FNSEA ont d'emblée marqué leur opposition à ces mesures, l'adaptation a été longue", poursuit Maxime Paquin. "Consciente de ces difficultés, la Commission est obligée de proposer à nouveau des exigences très larges. Elle compte sur la politique volontariste des États", conclut-il.

L'eurodéputée française, Sandrine Bélier (Europe écologie/les Verts), pointe le manque d'exigences précises de la stratégie. "Il faut attendre les mesures concrètes prises par les politiques européennes dans ce domaine", commente-t-elle.

Dans [une tribune](#), 17 ministres européens de l'Environnement ont considéré les propositions de la Commission comme le moyen de s'organiser "pour atteindre les objectifs convenus au niveau mondial".

La nouvelle stratégie doit être examinée par le Parlement et par les chefs d'État de l'UE, lors de leur prochain sommet, les 23 et 24 juin.

Rubriques:

AGRICULTURE & ALIMENTATION
